



Comptes Économiques  
Rapides pour l'Outre-mer



## L'impact économique immédiat de la crise sanitaire liée au Covid-19 à La Réunion

### Une baisse d'activité sans précédent de 28 %

La perte d'activité immédiate liée à la crise sanitaire du Covid-19 à La Réunion est évaluée à 28 %. Elle est légèrement inférieure à celle constatée au niveau national (33 %), du fait notamment du poids plus important du secteur public dans l'économie réunionnaise qui amortit cette baisse. Dans le commerce, la contraction de l'activité est évaluée à 60 %, contribuant pour 6 points sur les 28 % de perte d'activité totale. Les entreprises de la construction, quasi à l'arrêt, contribuent à 5 points de la baisse totale. La contraction importante de la consommation d'électricité (jusqu'à -20 % en journée par rapport à la normale) illustre ce ralentissement sans précédent de la vie économique.

Les dispositifs d'aide sont largement mobilisés, notamment le chômage partiel qui concerne plus de 100 000 salariés à fin avril, soit 56 % de l'emploi salarié privé, mais aussi les prêts bancaires garantis par l'État (376 millions d'euros préaccordés au 24 avril). Les craintes sur les conséquences sociales de la crise restent néanmoins fortes : à La Réunion quatre salariés sur dix et un non-salarié sur deux exercent dans un secteur dont l'activité est réduite de plus de 50 %.

Point positif sur l'environnement, la chute du trafic routier se traduit en une baisse des émissions de gaz allant jusqu'à -70 %.

Après avoir subi un trou d'air fin 2018 au moment du mouvement social des Gilets jaunes, l'économie réunionnaise a retrouvé une bonne dynamique en 2019. Cette conjoncture favorable a brutalement été interrompue, à La Réunion comme ailleurs en France et dans une majorité de pays, par la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19. À La Réunion, le premier cas est confirmé le 11 mars. Le 17 mars, le confinement de la population française est instauré, afin d'atténuer le pic épidémique et ainsi limiter l'engorgement des hôpitaux. Les 870 000 habitants de l'île doivent ainsi limiter au strict minimum les contacts sociaux et les sorties de leur domicile.

### 28 % de l'économie réunionnaise paralysée

Ces mesures prises pour endiguer la crise sanitaire ont des conséquences lourdes sur l'activité économique. Dans ce contexte, nous évaluons à 28 % la perte d'activité immédiate liée à cette crise sanitaire à La Réunion (*figure 1 et méthodologie*). Cette chute sans précédent de l'activité est néanmoins légèrement inférieure à celle constatée au niveau national (33 %), du fait d'une structure sectorielle de l'économie différente. Moins touchés par la crise, les services non marchands pèsent ainsi plus lourd (moitié plus) dans le

PIB de La Réunion. *A contrario*, des secteurs très impactés par la crise comme l'industrie et l'hébergement-restauration sont moins présents sur l'île.

### 1. Tous les secteurs sont touchés par une perte d'activité

Estimation de la perte d'activité liée aux mesures de confinement à La Réunion

Branche d'activité	Part dans le PIB (en %)	Hypothèse de perte d'activité p.r. à la normale (en %)	Contribution à la baisse d'activité (en points de PIB)
Agriculture et IAA <sup>1</sup>	3	-11	0
Industrie hors IAA <sup>1</sup>	4	-47	-2
Construction	6	-76	-5
Commerce	11	-59	-6
Transport et entreposage	4	-65	-2
Hébergement et restauration	2	-84	-2
Services aux entreprises	7	-45	-3
Autres services marchands	27	-12	-3
Services non marchands	36	-14	-5
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>-28</b>	<b>-28</b>

<sup>1</sup> IAA : industrie agroalimentaire ; méthodologie disponible en page 4.  
Sources : CEROM ; Insee, comptes économiques définitifs de La Réunion (base 2014)

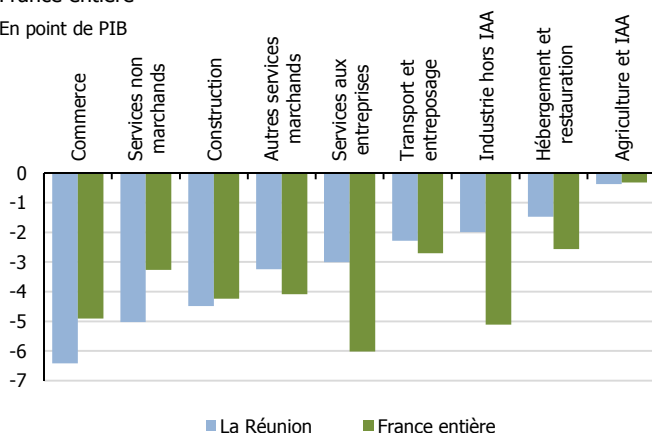
## Dans le secteur marchand, des effets économiques de la crise contrastés selon les activités

La grande majorité des entreprises du secteur marchand est concernée par le fort ralentissement, voire l'arrêt de la production. Les branches marchandes seraient ainsi les plus touchées avec une perte d'activité de 37 %, contre 14 % pour les branches principalement non marchandes (*encadré 1*). Les conséquences du confinement sont néanmoins très variables selon les branches d'activité : certaines sont très fortement ralenties (construction, hôtellerie-restauration, transport, etc.), tandis que d'autres le sont beaucoup moins (télécommunications, activités financières, industries agroalimentaires, etc.).

### 2. Le commerce contribue le plus à la baisse d'activité

Contribution sectorielle à la baisse d'activité à La Réunion et en France entière

En point de PIB



Sources : CEROM ; Insee, comptes économiques définitifs de La Réunion (base 2014)

À La Réunion, le commerce est la branche qui contribue le plus à la baisse d'activité : 6 points sur les 28 % de baisse d'activité totale (*figure 2*). La baisse d'activité y est évaluée à 60 %, ce qui masque de fortes disparités entre des commerces non alimentaires et automobile à l'arrêt ou presque, et des commerces alimentaires qui poursuivent pour la plupart leur activité pour subvenir aux besoins de la population. Dans l'île, les commerces soumis à fermeture (décret du 23 mars 2020) représentent 41 % des surfaces commerciales (39 % en moyenne nationale).

Affectée par l'arrêt quasi complet des chantiers, l'activité des entreprises de la construction baisse de 80 % et contribue à 5 points de perte de l'activité totale. La baisse d'activité a été immédiate également et d'ampleur comparable pour les activités liées au tourisme : fermeture des hôtels et restaurants, arrêt des activités de loisirs, limitations drastiques des transports terrestres et aériens. Même si

quelques structures de restauration se tournent progressivement vers la vente à emporter, les services de transports, d'hébergement et de restauration perdent globalement 70 % de leur activité en moyenne et contribuent pour 4 points à la baisse d'activité globale.

#### Encadré 1 : un secteur public qui amortit la baisse d'activité

Les secteurs principalement non marchands (administrations publiques, enseignement, santé humaine et action sociale) jouent un rôle d'amortisseur des crises économiques dans les départements d'outre-mer. Avec un poids de 36 % dans l'économie réunionnaise (contre 22 % au niveau national), les services non marchands maintiennent 85 % de leur activité par rapport à la normale. Cela représente une contribution à hauteur de 5 points à la baisse d'activité à La Réunion.

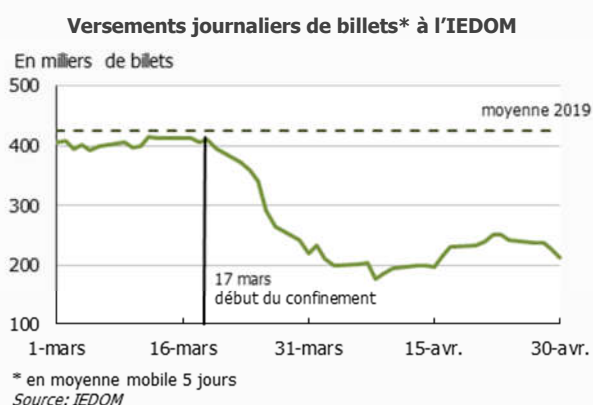
Cette baisse reflète principalement le ralentissement de l'activité de la composante marchande de ces services : les services d'enseignement (formations privées notamment) et les soins de santé en ville. Côté services non marchands, le recul de l'activité y est moins marqué, car les agents de l'État et territoriaux continuent autant que possible d'assurer leurs missions, même si l'exercice de leur activité est perturbé. Par exemple, malgré la fermeture des 660 établissements d'enseignement de la région, l'Éducation nationale mobilise l'ensemble des enseignants pour assurer la continuité pédagogique auprès des 245 000 élèves, collégiens, lycéens et étudiants confinés. De leur côté, les agents des services hospitaliers sont fortement mobilisés. Toutefois, certaines activités des services non marchands baissent fortement (crèches, garderies, activités sportives par exemple).

Dans les autres services marchands, certaines branches sont relativement moins touchées par le confinement (information et communication, activités financières, activités juridiques et comptables). Pour d'autres la baisse d'activité dépasse en revanche les 50 % : activités récréatives et culturelles, services à la personne, associations, etc. Leur poids étant moins élevé dans l'économie réunionnaise qu'au niveau national, les services aux entreprises contribuent moins à la baisse d'activité.

Les activités agricoles et l'industrie agroalimentaire seraient nettement moins affectées par le confinement que les autres secteurs. L'agriculture semble trouver des solutions de repli face à la crise et éviter d'alourdir les pertes, avec la mise en place de circuits courts ou l'utilisation de nouveaux produits par les industries agroalimentaires. De leur côté, les industries agroalimentaires continuent à produire presque au même rythme qu'habituellement, afin de répondre à une forte demande de consommation des ménages en cette période de confinement.

### Encadré 2 : les versements de billets se réduisent de moitié

Depuis le début du confinement, les flux de billets enregistrés au guichet de l'IEDOM chutent fortement. Les versements, correspondant aux remises de recettes par les commerçants, baissent ainsi de 46 % en moyenne sur le mois d'avril. Ceci traduit largement la contraction des échanges pendant cette période de confinement, même si les autres moyens de paiement ont pu se substituer pour partie.



### Des dispositifs d'aide largement utilisés : plus de 100 000 salariés au chômage partiel

L'État a mis en place diverses mesures d'accompagnement et de soutien aux entreprises pour faire face à cette crise, telles que l'activité partielle (appelée aussi « chômage partiel »), les prêts garantis par l'État, un fonds de solidarité pour les petites entreprises, etc. La Région et d'autres acteurs économiques locaux ont également décidé de mesures de soutien.

Les employeurs ont largement mobilisé le dispositif de chômage partiel pour réduire la charge de leurs effectifs : 101 800 salariés appartenant à 13 700 entreprises sont concernés à La Réunion au 28 avril selon le ministère du Travail<sup>1</sup>, soit 56 % de l'emploi salarié privé. Le dispositif de chômage partiel vise à limiter au maximum les licenciements. Toutefois, le confinement se traduit également par un fort ralentissement des embauches (les entrées en contrat aidé sont notamment moindres qu'habituellement) ou des renouvellements de contrat, y compris l'intérim où 4 400 intérimaires sont directement touchés par cette crise.

Par ailleurs, une entreprise dont la trésorerie est impactée par l'épidémie de coronavirus peut demander à sa banque un prêt garanti par l'État (PGE). À La Réunion, 2 445 entreprises ont bénéficié de ce prêt au 24 avril, pour un montant préaccordé de 376 millions d'euros. Le

commerce concentre près d'un tiers des entreprises bénéficiaires. Viennent ensuite la construction (16 %), l'hébergement-restauration (10 %), les services aux entreprises (10 %) et l'industrie (9 %). Par ailleurs, 85 % des entreprises sont des très petites entreprises.

Enfin, l'État a créé un fonds de solidarité permettant le versement d'une aide allant jusqu'à 1 500 euros aux plus petites entreprises, aux indépendants, aux microentrepreneurs et aux professions libérales touchés par la crise du coronavirus. Dans le département, 32,7 millions d'euros d'aides ont été accordés à 23 760 bénéficiaires.

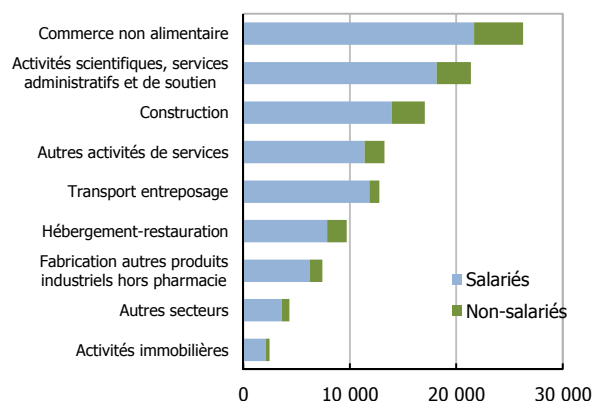
### Quatre salariés sur dix exercent dans un secteur fortement impacté par la crise

Les craintes sur les conséquences sociales de la crise restent néanmoins fortes. Quatre salariés sur dix à La Réunion exercent dans un secteur fortement impacté par la crise (baisse d'au moins 50 % de l'activité). C'est également le cas de la moitié des non-salariés.

Les effectifs les plus importants concernent le commerce non alimentaire (22 000 salariés à La Réunion et 5 000 non-salariés – *figure 3*), puis les activités scientifiques et services administratifs et de soutien (18 000 salariés et 3 000 non-salariés).

### 3. 27 000 emplois dans le commerce non alimentaire, secteur fortement impacté

Nombre d'emplois salariés et non-salariés dans les secteurs fortement impactés (baisse d'au moins 50 % de l'activité)



Source: Insee

Autre facteur d'inquiétude, les petites entreprises, potentiellement plus fragiles que les plus grandes face à une telle crise économique sont surreprésentées dans ces secteurs très touchés. Notamment, un tiers des salariés de ces secteurs fortement impactés appartient à des établissements de moins de 10 salariés.

<sup>1</sup> Chiffres provisoires, susceptibles d'évoluer.

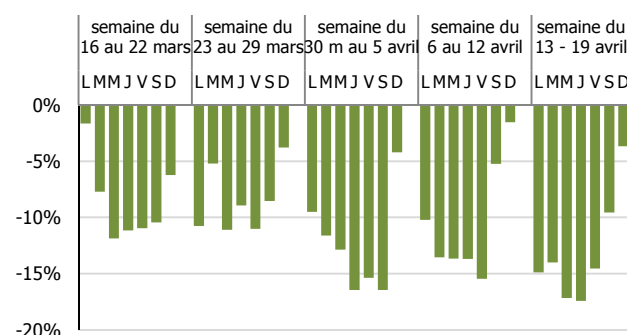
## La baisse de l'activité économique se reflète dans la consommation d'électricité

Le confinement et le ralentissement de l'activité économique ont pour conséquence une diminution importante de la consommation d'électricité à La Réunion. Depuis le 17 mars 2020, en comparaison à 2019 (en corrigeant des températures - *figure 4*), celle-ci s'inscrit en baisse de 10 à 15 % les jours ouvrés. Sur la tranche horaire 8h-18h, l'écart dépasse -20 %. La diminution de la consommation s'est accentuée depuis les annonces du 16 mars et semble se stabiliser sur les trois premières semaines d'avril.

Cette chute vient principalement de la fermeture de nombreux établissements (commerces, restaurants, etc.) et du ralentissement de l'activité des autres entreprises. La réduction est bien moindre le week-end et surtout le dimanche (inférieure à 5 %), indiquant que l'activité économique des entreprises est plus impactée que la consommation par les ménages.

### 4 La consommation d'électricité diminue avec la baisse de l'activité économique

Écart de la consommation d'électricité rapport à 2019 entre le 16 mars et le 19 avril (avec correction de la température)



Méthodologie : comparaison des mêmes jours de semaine (exemple : lundi 18/03/2019 avec lundi 16/03/2020) et synchronisation des congés scolaires entre les 2 années, données corrigées des températures  
Source : EDF

### Méthodologie

Les résultats présentés dans cette publication proviennent d'une approche « production » de l'économie réunionnaise : le produit intérieur brut (PIB) est estimé à partir de la somme des valeurs ajoutées des branches qui le composent, augmenté des impôts moins les subventions sur les produits.

L'évaluation des évolutions d'activité liées au confinement est réalisée sur 68 branches. Elle s'appuie d'une part sur les évolutions sectorielles évaluées au niveau national par l'Insee, d'autre part sur des informations obtenues auprès de fédérations professionnelles, mais aussi sur des informations locales issues de l'enquête de conjoncture de l'IEDOM. Cette enquête a permis de poser des questions aux chefs d'entreprises réunionnaises sur l'impact de la crise Covid-19 sur leur activité.

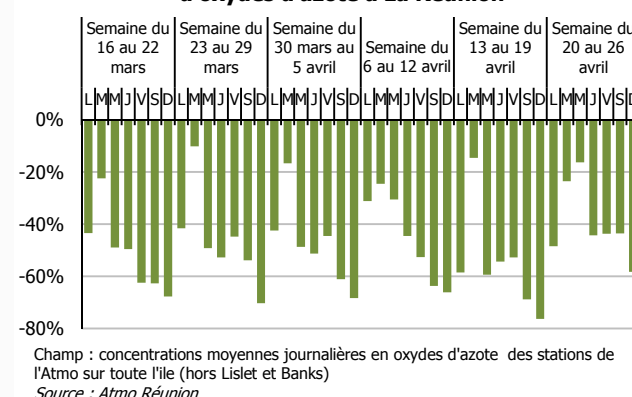
Ces taux d'activité ainsi déterminés sont ensuite agrégés au niveau supérieur en utilisant le poids de la valeur ajoutée de chaque branche dans le PIB réunionnais, permettant d'aboutir aux 9 taux d'activité sectoriels publiés.

### Encadré 3 : une diminution d'exposition aux gaz provenant du trafic routier

Le confinement et les restrictions de déplacement qu'il engendre ont fortement réduit le trafic routier, comme en témoignent les concentrations moyennes journalières en oxydes d'azote (NOx, polluants principalement émis par le trafic). En effet, les mesures d'oxydes d'azote aux stations de surveillance de Atmo Réunion se sont contractées de moitié entre le 16 mars et le 26 avril 2020 comparées à 2019. Cette baisse des imissions et donc du trafic routier s'accroît légèrement depuis le début du confinement.

Le net repli d'oxydes d'azote s'observe notamment le dimanche, avec des diminutions de près de 70 % ces jours-là, contre un peu moins de 20 % le mardi : jour où la baisse d'émission d'oxydes d'azote est la plus faible.

### Impact du confinement sur les mesures d'oxydes d'azote à La Réunion



### Pour en savoir plus

[Point de conjoncture national](#), Insee, 6 mai 2020

[L'économie de La Réunion en 2019 - Une belle année pour l'emploi](#), Synthèse annuelle, IEDOM, avril 2020

[Conjoncture au 4<sup>e</sup> trimestre 2019 à La Réunion - Les feux étaient au vert fin 2019](#), Insee flash La Réunion, avril 2020 [Tableau de bord économique de La Réunion](#), Cerom, mars 2020

Les séries longues sur le « [Tableau de bord de la conjoncture à La Réunion](#) », Insee

[300 000 points de vente dans le commerce de détail](#), Insee focus n° 188, avril 2020

[Tableau de bord hebdomadaire - Situation sur le marché du travail durant la crise sanitaire au 28 avril 2020](#), Dares, avril 2020

[Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre pendant la crise sanitaire Covid-19](#), Dares, avril 2020





Le partenariat pour les Comptes économiques rapides pour l'Outre-mer (CEROM) réunit, depuis 2004, les Instituts d'émission (IEDOM-IEOM), l'Agence française de développement (AFD), et les instituts de statistique intervenant dans les départements et collectivités d'outre-mer : l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), l'Institut de la statistique et des études économiques de Nouvelle-Calédonie (Isee), l'Institut de la statistique de Polynésie française (ISPF).

Il a pour objectifs l'élaboration des comptes rapides, la modélisation de l'évolution des économies et la publication d'analyses macroéconomiques ou thématiques sur les départements et collectivités d'Outre-mer. Les comptes économiques rapides reposent sur une modélisation macroéconomique alimentée par les premières données disponibles de l'année écoulée. Il ne s'agit donc pas d'un compte définitif. Les estimations pourront faire l'objet d'une révision lorsque la totalité des données de l'année sera connue.



**Directeur de la publication :** Aurélien Daubaire

**Responsable de la rédaction :** Sébastien Seguin

**Rédaction :** Sébastien Seguin (Insee), Ourida Cherchem (Insee) et Gaëlle Rabaey (Insee), Marie Aouriri (IEDOM) et David Perrain (IEDOM)

**Éditeur :** IEDOM

**Achévé d'imprimer :** mai 2020

**Dépôt légal :** ISSN 2114-0456